



Référence : E51

Durée : 4 jours réparties sur plusieurs semaines

**Public :**

- Elus et dirigeants associatifs, bénévoles associatifs ;
- Associations existantes ou en cours de création développant des actions dans les Hauts ;
- Ces ateliers sont organisés avec le soutien financier de l'Etat et le FEADER.

**Pré-requis :**

- La localisation dans les Hauts des actions et activités de l'association (à valider par les équipes de l'AD2R)

# PANGAR : RESPONSABILITÉS ET RÉGLEMENTATIONS ASSOCIATIVES

**Objectif :**

- Définir un projet associatif
- Appliquer les principes de la vie associative dans la pratique
- Comprendre les éléments financiers et identifier les ressources possibles
- Comprendre la fiscalité des associations et la responsabilité des dirigeants associatifs

**Les plus :**

- Cas pratique : compléter une demande de subvention
- Un atelier qui s'adapte aux besoins des dirigeants associatifs
- Un cadre favorisant les échanges entre associations

**Un programme de formation construit sur-mesure et qui s'adapte aux besoins des acteurs associatifs dans les Hauts. Par exemple nous proposons un atelier de 4 journées sur :**

- La construction du projet associatif et l'organisation autour de ce projet associatif
- L'identification des ressources financières et partenariales en s'appuyant sur une demande de financement (dossier unique de demande de subvention)

[www.ad2r.re](http://www.ad2r.re)

Généré par AD2R

le 04/02/2026 à 08h52



L'opération intitulée pour un territoire des hauts ruraux compétent et innovateur est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Réunion/FEADER 2014-2020